

**Stage CFDT-AgriAgro - Laïcité et fait religieux en entreprise**

**18-22 nov. 2024**

Coordonné par Jean-Michel DENIS, Nicole MAGGI-GERMAIN (Univ. Paris 1/ISST) et Fabrice CHEVAUCHERIE (CFDT Agri-Agro)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi  18 nov. 2024 | Mardi 19 nov. 2024 | Mercredi 20 nov. 2024 | Jeudi 21 nov. 2024 | Vendredi 22 nov. 2024 |
| 09 h 00 | **Présentation de l’ISST,**  **de la session**  Jean-Michel DENIS (ISST)  Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST)  Fabrice CHEVAUCHERIE (CFDT-Agri-Agro)  **Tour de table :**  état des lieux et questionnements des stagiaires) | **Discriminations, inégalités, différences de traitement : le cadre juridique**  Nicole MAGGI-GERMAIN  Juriste -ISST | **Le fait religieux au travail :**  1/ L’entreprise, la sous-traitance et le travail : l’exemple de la plateforme aéroportuaire de Roissy  Nicole MAGGI-GERMAIN  Juriste -ISST | 3/ L’exemple du secteur du nettoyage  Timoté HEBERT  (doctorant en sociologie) | **Restitution des réappropriations syndicales, synthèse et échanges** |
| 12 h 30 |  |  |  |  |  |
| 14h  17 h 30 | **Laïcité, communauté, communautarisme et fait religieux : déconstruire les catégories**  Jean-Michel DENIS  Sociologue -I.S.S.T.  **17h00-17h30**  **Réappropriation syndicale** | **Le fait religieux dans le droit et dans le contentieux des relations du travail**  Nicole MAGGI-GERMAIN  Juriste -ISST  **17h00-17h30**  **Réappropriation syndicale** | 2/ La diversité du management du fait religieux en entreprise  Géraldine GALINDO  Professeure de management (École supérieure de commerce de Paris- ESCP-Europe  **17h00-17h30**  **Réappropriation syndicale** | **14h30**  **Intervention confédérale**  Christophe DAGUE  Secrétaire confédéral  **17h00-17h30**  **Réappropriation syndicale** | Bilan de la session  **FIN 15 H** |

**PRÉSENTATION DE LA SESSION**

**PUBLIC :**

Stage à destination de militants d’entreprise du secteur privé ayant des mandats de DS ou membres d’IRP issus, notamment, des secteurs des abattoirs, de la transformation laitière, de la boulangerie industrielle confrontés au fait religieux en entreprise.

**OBJECTIFS :**

Éclairer les militants d’entreprise sur la gestion du fait religieux au travers de problématiques qui touchent la question des temps de pause plus longs en période de ramadan, par exemple, ou encore une demande de salle de prière, des recrutements ethniques…. Autant de sujets qui posent la question du « vivre ensemble » face, en particulier, à des revendications communautaristes qui peuvent conduire à l’éclatement du collectif de travail tout en ouvrant la voie aux revendications de l’extrême droite. Qu’est-ce que la laïcité ? À quel texte se référer pour traiter de la question du fait religieux ?

**MÉTHODOLOGIE :**

Articuler, connaissances, théoriques et cas concrets. Partir du quotidien, des questions de terrain pour que les participants puissent trouver des références.

*Remarque : chaque intervention donnera lieu à un travail en sous-groupes réalisé par deux ou trois stagiaires permettant de traduire en action syndicale les idées qui auront été développées par l’intervenant extérieur. Ce temps de réappropriation syndicale donnera lieu, vendredi matin, à une restitution et à des échanges.*

**THÉMATIQUES**

*Lundi :*

* Matin : l’accueil des participants sera suivi d’une présentation de l’ISST et de la session
* La deuxième partie de matinée : le tour de table permettra aux stagiaires de se présenter, de formuler leurs attentes au regard de la session mais également d’évoquer la question du fait religieux dans leur entreprise ou secteur d’activité en partant de leurs propres connaissances et expériences.
* Après-midi : l’intervention de l’après-midi consistera à revenir sur les catégories de laïcité, de multiculturalisme et de communautarisme qui posent des problèmes d’usage et de compréhension. Alors que certaines (Laïcité) sont inscrites dans le droit (principe constitutionnel, loi de 1905), d’autres (communautarisme) ont une nature moins fondée scientifiquement et une utilisation le plus souvent d’ordre polémique. Comme n’importe quel espace social (l’école, la famille, etc.), le travail n’est pas protégé des questions de société qui traversent régulièrement l’actualité politique et sociale. Il convient donc de s’interroger plus finement sur la réalité d’un phénomène (le fait religieux en entreprise) pour en dégager les véritables enjeux.

*Mardi :*

* Matin : l’intervention vise à permettre aux stagiaires de comprendre comment le droit appréhende les notions de discrimination, d’inégalités et de différences de traitement, et quels sont les effets juridiques qui y sont attachés.
* Après-midi : un focus sera fait sur le traitement, par le droit, du fait religieux en entreprise et les réponses qui peuvent être apportées.

*Mercredi :*

* Matin : à partir d’une étude réalisée sur la plate-forme aéroportuaire de Roissy, sera abordée la question du lien entre le développement du fait communautaire et le recours massif à la sous-traitance. Plus largement, c’est la question du modèle d’organisation économique d’un bassin d’emploi qui sera étudiée et de ses effets sur les relations de travail.
* Après-midi : sera traité le thème de la diversité du management du fait religieux en entreprise. Il s'agira de présenter les actions et réactions des entreprises face à la montée des revendications religieuses

*Jeudi :*

* Matin : La session sera consacrée à la question de la structuration des chantiers du secteur de la propreté soumis à des tentations communautaires sur base ethnique. Celles-ci ne sont pas sans effets sur le système des relations professionnelles du secteur et l’activité déployée par les organisations syndicales, en matière d’implantation et de stratégies électorales.
* Après-midi : un temps sera donné à une intervention syndicale qui permettra d’éclairer les participants sur le positionnement confédéral, tout en ouvrant la voie à des échanges.

*Vendredi :*

* Matin : restitution et échanges autour des réappropriations syndicales présentées par chaque sous-groupe de stagiaires.
* Début d’après-midi : bilan de la session

FIN DE LA SESSION : 15 heures